

Date de la convocation	21 mars 2023
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

n°D20230327 – 05a

Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1241 sise sur la Commune de BERAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que dans le cadre du projet de construction de la microcentrale hydroélectrique du Bourgaill sur la commune de BERAT, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 1241 est nécessaire ;

Considérant que le propriétaire, Monsieur Didier LESCURE a donné son accord pour réaliser cette vente, libre de toute occupation, moyennant le prix de 0.95€/m² soit 30,40€ pour une superficie globale estimée à 32 m² ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

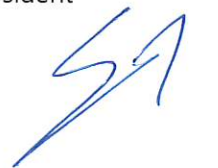
Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°1241, libre de toute occupation, située sur la Commune de BERAT, pour une superficie globale estimée de 32 m², appartenant à Monsieur Didier LESCURE, moyennant le prix de 0,95€/m² soit 30,40€, les frais de notaire venant en sus ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : plan



Tableau des surfaces de servitudes de passage

Parcelle	Propriétaire	Surface
section B n°509	M. François RICARD	910 m²
section B n°1240	M. François RICARD	38 m²
section B n°1241	M. Didier LESCURE	144 m² + 416 m²
section B n°480	Commune de BERAT	101 m² + 184 m²
total		1762 m²

Département de la Haute-Garonne
Commune de Berat

Bourgeuil
Section B
Parcelles n° 490-1240-1241

VALORIS
BUREAU D'EXPERT

PLAN DE DIVISION - PLAN DE SERVITUDES
Propriétés LESCURE, RICARD, COMMUNE DE BERAT

Échelle 1:1000

N° de dossier : 219480
Dossier n° 01/05/2192
Mise à jour de la nomenclature cadastrale
Le : 16/03/2023
Lieu : BÉLAT
Cadastré : SYNTHE C243

VALORIS Géomètre-Expert
11 rue de Toulouse
31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 49 40 00
mail : valoris@valoris-expert.com
AUTHERVE REVEL - TOULOUSE
(RÉGION : HAUTE-GARONNE)

Clauses générales
Ce plan ne peut être reproduit sans l'autorisation de Géomètre-Expert.
Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
L'application cadastrale est la supposition de l'habitation du plan cadastral sur le terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
Le plan de bornage est indicatif et ne peut servir à établir les servitudes éventuelles pouvant grever la propriété concernée.

Clauses particulières
La limite 1004-5015-5015-1001 fait l'objet d'une délimitation, un cours, un fossé, un canal, un mur, un pont, un barrage, un canal, un aqueduc, un égout, un puits, un puits artésien, un puits de sondage, un puits de forage, un puits de captage, un puits de recharge, un puits de stockage, un puits de traitement, un puits de distribution, un puits de collecte, un puits de recyclage, un puits de réutilisation, un puits de récupération, un puits de valorisation, un puits de traitement, un puits de distribution, un puits de collecte, un puits de recyclage, un puits de récupération, un puits de valorisation.

LEGENDE

- Point levé en calcul
- Piquet
- Spit
- Borne vestibule
- Borne nouvelle
- Application cadastrale
- Limite de ligne de la division
- Alignement
- Zone dédiée pour l'occupation temporaire du chemin
- Servitude de passage à constituer par acte notarié

DESIGNATION CADASTRALE - PARCELLE CONCERNÉE PAR LA DIVISION

Partie	Parcelle origine	Parcelle fille	Superficie (m²) ou Contenance (ca)	Destination
1	section B n° 1241 partie a		32 m²	partie vendue en l'état au SIREA 31
2	section B n° 1241 partie b		the Sire 31ca	Puits consacré en l'état par M. LESCURE à usage d'habitation, avec d'autres parcelles contiguës